

# **CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU LUNDI 23 OCTOBRE 2017**

**A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN**

(Ouverture à 20H00 - Clôture à 22H30)

**TABLE DES MATIÈRES**

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER M. CHARLES-HENRI DUBOUX	3
3.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
5.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2017	4
6.	ELECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT AU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	5
7.	PRÉAVIS 14/2017 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2018	5
8.	PRÉAVIS 15/2017 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR FINANCER L'ÉLABORATION DU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION (PGA), DU RÈGLEMENT (RPGA) ET DU RAPPORT D'AMÉNAGEMENT SELON L'ARTICLE 47 OAT (ORDONNANCE FÉDÉRALE)	11
9.	INTERPELLATION - PPA CULLY-GARE : OÙ EN EST-ON DANS LA MISE EN ŒUVRE ?	17
10.	COMMUNICATION 03/2017 - AMÉNAGEMENT DÉFINITIF DE LA LIGNE DE BUS TL 67	17
11.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	18
12.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	20

M. Thomas Ellis, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Nina Brissot du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, Mme Cécile Collet du 24heures ainsi que tout le public présent.

## 1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	<b>7</b>
	Conseillers communaux selon la liste de présence	<b>52</b>
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM Patrick Baumann, Jérémy Berthet, Jean-Luc Denisart, Nathalie Esseiva, François Giddey, Florence Gross, Yvan Rey et Louis Trolliet	<b>8</b>

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## 2. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER M. CHARLES-HENRI DUBOUX

Suite à la démission de M. Laurent Pfeiffer (PLR-ICD), M. Charles-Henri Duboux (PLR-ICD) a été élu avec acclamations en son remplacement.

## 3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président informe qu'il a reçu une interpellation concernant le PPA Cully-Gare dûment signée par 8 conseillers.

Elle est intégrée à l'ordre du jour **sous point 9**, ce qui fait que les points sont décalés comme suit :

10. Communication 03/2017 - Aménagement définitif de la ligne de bus TL 67

11. Communications municipales

12. Propositions individuelles et divers

Y a-t-il quelqu'un qui désirerait y apporter des modifications ? Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est passé au vote et est approuvé à l'unanimité.

#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président informe qu'il est prévu que le Conseil tiendra 6 séances dont 1 de réserve. La première aurait lieu le 12 février 2018. Les dates fixées seront indiquées lors de la séance du 8 décembre 2017 qui se tiendra à la **grande salle de Grandvaux à 17h00**, l'apéritif au Caveau Corto et le repas à la Maison de Buttin de Loës. Le parking est prévu sur la route neuve.

Une nouveauté, le Président a fait le discours du 1<sup>er</sup> Août 2017.

Il passe la parole à M. Nicolas Blanc qui a œuvré au dépouillement de la votation fédérale du 24 septembre 2017 :

Objets soumis au vote	Résultats						
	Fédéral	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON
1. Arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire », retirée)	1'802	15	2	1'785	1'671	114	46.09%
2. Arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée	1'802	30	2	1'770	933	837	46.09%
3. Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse	1'802	27	6	1'769	943	826	46.09%

Dates des prochaines votations fédérales 2018 :  
04.03.2018 - 10.06.2018 - 23.09.2018 - 25.11.2018

Dû à un changement dans la constitution vaudoise, il se pourrait que le Président, M. Thomas Ellis, puisse participer à ces votations. Il attend la confirmation de la préfecture.

**Dates des séances du Conseil communal - 2017 :**

08.12.2017	17h00	Grande salle de Grandvaux, apéro Caveau Corto Repas à la Maison Buttin de Loës
------------	-------	--

#### 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2017

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

**M. B. Duboux :**

A la page 45, « allo, allo, sound check » au lieu de « *sommes tchèques* ».

**M. B. Rufi :**

A la page 13, 5<sup>ème</sup>, « En 2015 » au lieu de « *Un peu plus important 2015* » et « 11,6 Mio » au lieu de « *11,5-6 Mio* ».

**M. J-C. Dunant :**

A la page 16, sous son intervention « Pour répondre à M. J.-L. Denisart » au lieu de « *M. P.-Y. Delcourt* ».

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal du 19 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire est remerciée pour son travail.

**6. ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT AU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

Suite à la démission de M. Laurent Pfeiffer, PLR-ICD, en tant que 1<sup>er</sup> vice-Président et conseiller, M. Ch. Currat propose M. Lionel Gfeller, PLR-ICD, en son remplacement. Il est élu avec acclamations.

**7. PRÉAVIS 14/2017 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2018**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**M. M. Pasquini :**

Il lit les conclusions de la Commission des finances et propose d'ajouter au point 1 : « **exclusivement** »

La discussion est ouverte :

**M. L. Regamey :**

Il trouve ce préavis schizophrénique entre celui-ci et ses conclusions, il se demande si ce n'est pas un petit peu par peur du référendum et il s'est fait la même réflexion au sujet du rapport de la Commission des finances.

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

En 2013, lorsqu'il y a eu le référendum, il a été reproché à la Municipalité le manque de communication et d'information. Cette fois-ci, un article explicatif de la situation financière de la commune est paru dans la « Feuille de Bourg-en-Lavaux » no 23 de septembre 2017 où il apparaît que la marge d'autofinancement négative a diminué.

Un examen minutieux des différents postes du budget a été fait durant l'été 2017 et il en est ressorti que pour 2018, on pouvait garder le taux à 61%. Certains engagements et soutiens financiers seront revus à la baisse. Toutefois, la diminution des dépenses ne pourra pas se faire sans incidence sur certains travaux d'entretien courants.

Pour la suite, pour assumer les investissements d'env. 7 Mio pour les Fortunades, de 2,8 Mio pour la Tioleyre, et en été le financement de la Gare, il faudra envisager d'augmenter le taux de l'impôt en 2019.

**Mme J. Noverraz :**

Elle a une question au sujet de la communication de la Municipalité, quel est son plan, sa manière et son délai ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Il lui répond que premièrement le conseiller peut être à même d'informer son entourage de la situation de la commune. Il n'y a pas que Bourg-en-Lavaux qui a des soucis, beaucoup de communes du canton ont dû, doivent remonter leurs taux d'imposition. Et deuxièmement, la Municipalité va continuer à informer la population au travers de la « Feuille de Bourg-en-Lavaux ».

**M. Mathieu Cardinaux :**

Concernant les économies prévues en 2018, est-ce que la Municipalité peut citer quelles mesures concrètes sont prévues pour réduire ces excédents de charges, du moins les principales ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Sont touchés l'entretien des routes, l'éclairage publique, les annuités salariales. Mais la participation communale au nouveau collège du Verney à Puidoux va coûter Fr. 500'000.- de plus.

**Mme A. Ammon-Staudenmann :**

Il lui semble qu'il y a 4 ans en arrière lors du référendum, on a eu de la peine à expliquer aux concitoyens qu'il fallait amortir les investissements et ne pas augmenter l'impôt pour auto financer le ménage commun, ce qui était difficilement compréhensible pour nos citoyens qui attendaient des mesures aux niveaux des économies notamment. Maintenant la question est, on veut bien prendre notre rôle à cœur et puis commencer à communiquer avec la population, quel est le plan, la stratégie au niveau de l'imposition, de combien de point on parle, quelles sont les implications pour une année sans augmentation de l'impôt actuel. Est-ce que on peut avoir un plan, une stratégie détaillée par rapport à une fiscalité durable pour que l'on puisse argumenter auprès de nos citoyens ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

La stratégie n'est pas encore définie, mais il peut déjà donner quelques chiffres provisoires qui ont été validés au budget, le déficit prévu en 2018 est de Fr. 980'000.-, la marge d'autofinancement remontée à Fr. 780'000.- en positif. On a retouchés de la factures sociales pour l'année 2016 Fr. 953'000.- et les acomptes 2017 seront basés sur cette nouvelle taxation. Mais en 2019, il est difficile de savoir quand on aura le décompte définitif de 2018 quel sera le montant des charges sociales à payer, vu que l'on aura payé moins d'acompte.

Cela ne sert à rien d'augmenter de 2 points, étant donné que les écoles nous en mangent pratiquement 2. Pour l'augmentation du point de l'impôt, cela n'a pas encore été décidé de combien, mais ce sera certainement 4 peut-être 5, afin de subvenir à nos besoins.

**M. Ph. Maeder :**

Au nom de la Commission de gestion, il aimerait souligner que dans son rapport, en l'occurrence pour les comptes 2016, elle avait déjà mis en évidence un certain nombre de points sur la situation financière de la commune. La Commission des finances avait également fait un préambule à la séance de 19 juin 2017 à cet effet également. La Commission de gestion avait fait entre autres une demande qui concernait les comptes et il croit que les questions qui ont été posées sont légitimes. On doit se

prononcer sur le fait que l'on maintient 61% comme taux d'imposition, mais en gros on reçoit de l'information par brides ce soir. On a pas d'information complémentaire pour prendre une véritable décision et il rappelle que dans le rapport de la Commission de gestion, il était mentionné : « Vu la situation des comptes 2016 et du plan d'investissements prévisionnels, la Commission de gestion demande à la Municipalité de préparer, de présenter au Conseil une stratégie de financement visant à l'équilibrage des comptes sur les 10 prochaines années » et de plus elle demandait également qu'une communication de cette stratégie soit présentée à la population. Alors ce soir, effectivement, on doit défendre une certaine stratégie que l'on ne connaît pas. Il trouve vraiment dommage que l'on n'ait pas profité de cette séance qui a peu de points à l'ordre du jour pour éclairer le Conseil afin de pouvoir valablement prendre une décision ce soir.

**M. M. Pasquini :**

Un des problèmes important lors la dernière proposition de la Municipalité d'augmenter l'impôt c'était que les gens ne voyaient pas la nécessité de cette augmentation. Aujourd'hui, on a plusieurs exercices qui se suivent qui montrent que le résultat n'est pas formidable et que même avec un effort important, le budget qui a été fait pour l'exercice 2018 est à perte avec une marge d'autofinancement positive.

Pour information la moyenne du taux d'impôt du district de Lavaux-Oron est de 67,5% et la moyenne de taux d'imposition de toutes les communes vaudoises est de 69%. Il n'y a guère que Lutry qui est en dessous de notre commune et toutes les autres communes, à part une qui est aussi à 61%, sont au-dessus. Les conseillers ont maintenant de la matière pour défendre la position de la Municipalité l'année prochaine parce que l'on va être forcé d'augmenter le taux d'impôt. Le montant n'a pas été encore défini, la municipalité doit encore faire des calculs, mais elle a essayé d'économiser le maximum et est allée jusqu'au bout du bout et tous les futurs investissements extrêmement importants vont quand même nécessiter d'avoir une marge d'autofinancement et actuellement si on ne vend pas de biens immobiliers, il n'y a aucune marge d'autofinancement. On est dans une situation extrêmement délicate et il répète 61% par rapport à une moyenne cantonale de 69%, cela laisse un petit peu de marge quand même toujours en restant attractif. C'est ça qu'on voulait faire passer. C'est vrai que c'est peut être bizarre par rapport au rapport de la Commission des finances de juin 2017 où elle était un petit plus virulente, mais l'année passée on avait un budget qui était déficitaire, avec marge d'autofinancement négative et là on a laissé la Municipalité faire un maximum au niveau des économies possibles pour dire bon on y va encore une fois avec le taux de 61% mais certainement pour la dernière fois.

**Mme N. Pfeiffer :**

Elle aimerait savoir, si dans une année il y a un référendum, à ce moment-là qu'est-ce que compte faire la Municipalité ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Il a été indispensable qu'on aille au bout du raisonnement du budget 2018 et en l'épluchant au maximum pour 2018. On a fait un travail de titan pour faire des économies partout en arrivant aux limites du possible. Cela a un effet pervers de raboter partout, parce que l'on ne pourra pas peut-être maintenir cela pendant 5 ou 10 ans. Il y a de l'entretien courant qui devra être fait avec le ménage courant, parce que si on doit commencer à faire un préavis, à emprunter de l'argent à chaque fois qu'il y a l'entretien d'un bâtiment, d'une conduite d'eau, etc, parce que la commune ne peut le faire avec le ménage courant. Cela veut dire que la situation est très grave. Le but est d'essayer de faire cela un certain temps pour le démontrer. La population de Bourg-en-Lavaux va comprendre que cette fois, il ne faut pas faire un référendum étant donné qu'il y a eu des investissements de 38 Mio pour

les écoles à Puidoux, de 2,8 Mio pour le centre sportif et qu'il y aura 6,9 Mio pour les Fortunades afin de permettre de dégager et d'aménager la place de la gare.

Par rapport en 2013, où rien n'avait été fait, on peut le comprendre.

Aujourd'hui, on a une situation où l'on se rend compte de tout ce qui a été fait et va se faire doit être financé.

**Mme N. Pfeiffer :**

Pourquoi pas le faire tout de suite parce qu'elle a compris les arguments et pense qu'il faudra en effet augmenter les impôts ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Comme il l'a expliqué, parce qu'on n'avait pas jusqu'à aujourd'hui fait du travail de minutie sur le budget. Depuis 2012, on l'avait revu et corrigé plus ou moins comme on pouvait, mais là on a vraiment fait des coupes sérieuses pour montrer à la population qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Avec cette situation-là on pourra se permettre de demander à la population de payer plus d'impôt.

**Mme A. Arbel :**

Elle remercie pour les efforts d'économies qui ont été faits, mais en tant que PSIG, elle est surprise que l'on supprime les annuités du personnel d'autant plus qu'en début de législature, on a augmenté les salaires de la Municipalité. Comment cette décision a-t-elle été prise, est-ce que ça déjà été fait par le passé et à combien se monte le montant ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Depuis le début de Bourg-en-Lavaux, en juillet 2011, chaque année, on a donné systématiquement des annuités au personnel de la commune de Fr. 54'000.-/année. La Municipalité a été 5 ans aux mêmes conditions. Pour la nouvelle législature, il y a eu des nouvelles conditions de nouveau fixées pour 5 ans.

L'année dernière, M. D. Grobet lui avait fait la remarque comme quoi on n'avait pas maîtrisé nos charges maitrisables. Cela l'avait interpellé. Dans le privé, il connaît des gens qui n'ont pas reçu d'augmentation de salaire depuis 10 ans. Ce n'est pas du tout un mécontentement vis-à-vis du personnel, c'est que simplement à un moment donné on doit faire des économies.

**M. J.-L. Badoux :**

Chaque année, il intervient auprès du Conseil en rappelant qu'il trouvait bien qu'on réduise les impôts des chiens pour les personnes à l'AVS.

Quelle est l'importance de l'impôt pour les chiens et est-ce que l'on peut reconduire chaque année, une réduction voire une exonération totale de cet impôt pour les personnes à l'AVS ?

Il pense que c'est une compagnie qui n'a pas de valeur pécuniaire, mais a une grande importance pour la société et estime que les personnes âgées qui touchent l'AVS et qui ont un chien ont le droit d'être totalement dispensées de cet impôt quand il voit la modique somme qu'il représente.

Le Président mentionne que cela ne concerne pas vraiment le préavis 14/2017 « Arrêté d'impôt » mais plutôt le budget 2018 qui sera traité en décembre.

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

En effet et cela n'a pas été pris en compte au budget 2018. Entre autres, il faudrait établir des critères afin de définir jusqu'à quel revenu AVS, la personne pourrait bénéficier de cette exonération d'impôt pour les chiens. On en reparlera plus tard.



**Mme A. Ammon-Staudenmann :**

Elle souhaite demander une suspension de séance afin que les conseillers puissent s'entretenir du sujet entre eux.

Le Président lui accorde cette suspension de séance.

La Municipalité au complet, les journalistes ainsi que le public sortent de la salle à 20h40 pour 15 minutes. Ils reviennent à 20h55.

Pendant ce temps, les conseillers délibèrent.

**Mme A. Ammon-Staudenmann :**

Elle souhaite déposer une motion « Une stratégie fiscale proactive et durable pour la commune de Bourg-en-Lavaux » dûment signée. En termes de chronologie, est-ce que cela doit se faire avant, après, pendant le vote ?

**M. Th. Ellis, Président :**

Cela dépend du contenu de la motion, si cela concerne le préavis, il faudrait la déposer avant de le voter.

Mme A. Ammon-Staudenmann lit la motion ci-après et la transmet au Président.

**Motion****Une stratégie fiscale proactive et durable pour B-E-L**

La Municipalité est priée de présenter au Conseil communal en même temps que le budget 2018 une stratégie fiscale définissant les besoins financiers de la commune pour la fin de la législature tenant compte de la situation des comptes, des investissements réalisés ou à réaliser (collège de Puidoux, plateau de la gare de Cully, etc) et des nouvelles dépenses auxquelles la commune devra faire face. Cette stratégie contiendra aussi un plan de communication.

*Signatures*

Le Président porte à l'ordre du jour, ce soir, cette motion et propose 2 possibilités :

- la Municipalité la prend tel quelle et donne sa réponse à la prochaine séance du Conseil soit
- la Municipalité ne la prend pas et il faut la passer au vote pour savoir si on la renvoie à une commission ou si on la refuse.

La Municipalité demande une suspension de séance et le Président la lui accorde. Elle sort à 21h00 et revient à 21h05.

A son retour, le Président donne la parole à

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Après concertation, la Municipalité accepte la motion et propose de reporter sa réponse à la séance du 26 mars 2018 au lieu de la séance du 8 décembre 2017 afin d'avoir le temps de présenter un plan de financement et d'investissements, etc.

Le Président précise qu'on a un amendement de la motion et le mettra au vote. Il ouvre la discussion.

La date du 12 février est proposée, mais il s'agit d'une date pour une séance de réserve.

**M. D. Gay :**

Lors des discussions concernant la motion, pour avoir une position de la Municipalité, il était prévu de la déposer au moment des comptes, puis on a conclu que cela aurait été trop tard, on est revenu pour le budget tout en étant conscient que c'était serré.

Pour que la Municipalité puisse faire du bon travail, ceci en prévision de la préparation de la population aux échéances qui seront à la même époque l'année prochaine. A priori, il n'est pas le seul et avec la Commission des finances, ils estiment que la proposition de la Municipalité est raisonnable et ils comptent absolument sur la Municipalité pour faire vraiment un travail de fond sur l'objet de la motion qui a été proposé.

Le Président clôt la discussion et passe au vote l'amendement proposé par la Municipalité, soit de reporter sa réponse à la motion au 26 mars 2018 au lieu du 8 décembre 2017.

C'est accepté par 48 voix pour et 3 abstentions.

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu la motion du 23 octobre 2017 ;
- oui le rapport;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**a pris note que la Municipalité est d'accord d'entrer en matière lors de la séance du Conseil du 26 mars 2018 (date amendée) et la lui transmet.**

Le Président passe au vote le préavis 14/2017.

### **CONCLUSIONS**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu le préavis No 14/2017 de la Municipalité du 11 septembre 2017 ;
- oui le rapport de la Commission des finances chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

par 43 voix pour, 3 contre et 5 abstentions

1. **d'établir** l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 ;
2. **de maintenir** le taux communal d'imposition à **61%** de l'impôt cantonal de base ;
3. **de maintenir** les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2017.

**8. PRÉAVIS 15/2017 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR FINANCER L'ÉLABORATION DU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION (PGA), DU RÈGLEMENT (RPGA) ET DU RAPPORT D'AMÉNAGEMENT SELON L'ARTICLE 47 OAT (ORDONNANCE FÉDÉRALE**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de leur rapport.

**M. D. Gay :**

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 15/2017 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

Elle apporte des informations complémentaires.

- Il a été décidé en municipalité de nommer une commission d'urbanisme composée de
- M. John Aubord, urbaniste spécialisé dans les questions de mobilité
  - M. Matthieu Cardinaux, architecte SIA
  - M. Jean-Christophe Dunant, architecte SIA, orientation conservation du patrimoine
  - M. Pascal Oulevay, SIA, orientation environnementale
  - Mme Christina Woods, architecte, paysagiste, bureau Verzone Woods (PAC Lavaux)
  - M. Georges Hauert, Municipal
  - Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale.

A fin 2015, le canton a suspendu son examen du plan directeur communal (PDCom) car il attendait que l'inventaire fédéral soit révisé. Ce qui a été fait. Et comme le plan directeur cantonal est en cours de réalisation, il ne travaille plus sur le plan directeur communal.

Ce qui fait que la commune est presque obligée au fond de façon pas tellement académique et logique et normale de devoir travailler sur les 2 plans en même temps et de mettre en place son plan d'affectation.

L'ensemble des communes a accepté et elles se sont engagées à être prêtes avec le plan d'affectation en 2021. Ceci est particulièrement vrai pour les communes de Lavaux puisque elles auront également en 2021 le plan d'affectation cantonal. On aura un double document mais ce plan d'affectation cantonal est très important.

Pour effectuer ce travail, on le poursuit avec le bureau GEA qui a une excellente connaissance de l'ensemble du territoire et depuis 2011, il a été mandaté par la commune pour l'établissement du plan directeur de Bourg-en-Lavaux, ainsi qu'en collaboration avec le bureau d'urbanisme de la commune.

**M. J. Micol :**

Dans ce préavis, il y a plein de documents, règlements, etc. Il ne voit pas où l'on va, quelles sont les lignes directrices, qu'est-ce qu'on voudrait changer par rapport à ce que l'on a aujourd'hui qui est déjà en vigueur ? Il trouve assez cher de payer Fr. 195'000.- juste pour harmoniser.

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

On ne va pas seulement harmoniser parce que la loi sur l'aménagement du territoire au niveau fédéral a changé. Le canton va aussi adapter sa loi. On a des zones à bâtir qui sont surdimensionnées. Donc, il y a des choses qui vont changer et le plan directeur permet de mieux définir, de revoir quelles opportunités pour la commune, pour la population, les lignes directrices et quelques données à sa gestion du territoire pour les parties où elle a encore une compétence de décision. Ça va changer avec la loi Lavaux. Il y a une révision fondamentale et une définition du périmètre, de ce qu'est la zone agricole et viticole et quelle est la zone à bâtir. Ça c'est un travail qu'on a commencé avec le canton au mois de septembre où on revoit parcelle par parcelle sur l'ensemble de la commune la délimitation de ces périmètres. Ça change, ce n'est pas seulement de l'harmonisation.

**M. P. Humbert :**

A la page 8 du préavis 15/2017 sous remarques, il est fait mention du préavis 07/2011 pour lequel il va rester une économie d'env. Fr. 60'000.-. Il comprend que techniquement on ne pouvait pas l'introduire dans le préavis 15/2017. Il aimerait savoir quand et comment on va pouvoir mettre en évidence cette économie ?

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

Le crédit qui est lié à ce préavis va être laissé tel quel et au moment où on décidera comment on va finaliser le plan directeur communal, on l'utilisera pour payer le travail. L'économie va ressortir lorsque le décompte sera fait. Elle demande à M. P. Humbert des précisions quant à l'économie ?

**M. P. Humbert :**

Ces Fr. 60'000.- ne sont pas inclus dans le préavis 15/2017 ? Non, ils ne sont pas inclus. Donc ça veut dire que d'une manière ou d'une autre quand on va clôturer le préavis de 07/2011, on devrait voir ces Fr. 60'000.- env. ? Oui.

**M. P.-Y. Delcourt :**

Finalement, ce n'est pas qu'une question financière, il y a des choses politiques qui sont derrière ce préavis 15/2017. Son groupe a regretté qu'il n'y ait pas eu de Commission ad hoc nommée pour étudier le fond de la question. Le sujet est complexe.

**Le PAC Lavaux :** il y a eu des études thématiques qui ont été menées en matière de viticulture, d'agriculture, de paysages nature et puis du tourisme. En lisant les conclusions de ces études, on voit qu'il y a des enjeux politiques très importants pour finalement faire une pesée des intérêts entre les objectifs de la loi sur le plan de protection de Lavaux qui sont en partie contradictoires. Il y a une pesée des intérêts à faire et c'est dans le cadre de l'élaboration du PAC Lavaux que l'Etat entend faire cette pesée des intérêts pour présenter une vision d'ensemble cohérente pour ce territoire viticole et agricole.

Dans ce cadre-là, jusqu'à présent, ni les conseillers communaux, ni la population, ni les associations locales ont été consultées pour participer à cette réflexion.

**Le plan directeur communal-PDCom:** là aussi c'est une question de définir une vision commune et stratégique. C'est le cœur d'un plan directeur communal. Jusqu'à présent, le Conseil communal, ni la population, ni les acteurs économiques ont eu l'occasion de voir où on en est au niveau de son contenu et de pouvoir débattre de cette vision, de cette stratégie. C'est prévu par la loi. Il y a un moment donné où la Municipalité va soumettre le projet au débat au Conseil communal.

**Le plan général d'affectation :** ce PGA est une traduction règlementaire de la stratégie, de la vision politique, donc de la vision qui est définie par le PDCom. Dans le préavis 07/2011, qui est repris dans le préavis 15/2017, il est dit que le PGA sera maintenant élaboré sur la base des lignes directrices du

PDCOM. Comment peut-on donner le feu vert à la Municipalité pour élaborer le PGA sur la base de lignes directrices que l'on n'a pas vues, ni même discutées ?

**Subvention** : il a été surpris, et c'est une question qu'il pose à Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale, de voir qu'on ne fait pas appel à la subvention qu'offre le canton pour la révision des PGA. Une contribution du canton qui peut aller jusqu'à 40% du montant des études pour la révision d'un PGA. Cette subvention est subordonnée à une condition notamment c'est qu'il y ait une vision d'ensemble soumise avec la demande d'octroi de subvention, une vision d'ensemble adoptée par la commune. Ceci l'amène à dire qu'avant d'engager le PGA, il faudrait avoir des débats publics, au Conseil communal en tout cas, sur la stratégie, la vision d'ensemble. Que cette vision puisse être validée par le Conseil communal, suite de quoi, la commune, la Municipalité pourrait demander une subvention à l'Etat pour engager les études du PGA.

Mme E. Marendaz-Guignet a dit que les **délais** sont comptés, c'est vrai. Le PDCOM oblige les communes à engager, à soumettre à l'approbation du canton leur projet de PGA d'ici le mois d'avril 2022. Là, le calendrier parle de 2021, on a grosso modo un an de mou pour pouvoir travailler.

**En conclusion**, il aimerait entendre Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale sur la question de la subvention et voir si c'est possible d'organiser un débat, une présentation du PDCOM déjà l'hiver prochain, si possible en coordination avec le PAC, parce que l'on voit bien qu'il y a une vision d'ensemble pour le territoire urbanisé qui relève de la compétence de la commune et une vision du territoire agricole et viticole qui n'est pas de la compétence du canton.

#### **Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

Au sujet de la subvention, tant que le PDCOM n'est pas prêt, on ne peut pas obtenir la subvention. On pourrait aller chercher d'autres subventions ou faire faire au canton d'autres travaux que l'on n'aurait pas besoin de prendre à notre charge comme la délimitation de l'espace. C'est pour cela que l'on ne l'a pas comptée dans le budget puisqu'au fond le canton va le faire.

Le fait que le canton maintenant nous soumettait à l'avancement du travail sur le PAC pour décider s'il reprenait le PDCOM, en découle que l'on est matériellement bloqué, donc elle ne peut pas faire avancer ce PDCOM parce qu'on va faire du travail sans savoir si le canton est d'accord et on va générer des coûts pour la commune qui sont quand même relativement lourds. Là on voulait éviter ce genre de situation.

Si on ne commence pas le PGA maintenant, ou en tout cas à le préparer sur les bases qu'on a déjà et sur les lignes directrice que le canton avait approuvées, on risque d'avoir de la peine à suivre après le programme du PAC Lavaux, qui lui est pour 2021. Le canton tient à son délai de 2021 pour le PAC Lavaux.

Il y aussi le règlement et là il y a également un travail fastidieux que l'on a commencé. Là on va vraiment harmoniser entre les commune et aussi devoir réfléchir à faire des propositions par rapport à la densification, etc.

Avant de présenter ces plans au public, il faut que les dossiers soient prêts et elle ne peut pas dire quand. Elle est tout-à-fait d'accord qu'il faut informer les citoyens et en débattre.

Pour le PAC Lavaux, le canton va nous donner un avant-projet sur la délimitation du périmètre. Il va être étudié. Comme des terrains seront soit dézonés ou déclassés, la Municipalité va rencontrer dès novembre 2017 les propriétaires concernés pour les informer.

Donc pour elle, c'est très difficile à la question de M. P.-Y. Delcourt de dire oui sous n'importe quelle forme et de mettre une date.

#### **M. P.-Y. Delcourt :**

En effet le canton a prévu d'avoir finalisé un avant-projet d'ici la fin de l'année. Dans l'ordre des choses, on définit d'abord ce qu'on veut en terme de stratégie et après on regarde dans le détail ce que cela donne. Et puis sur la question que l'on ne peut pas soumettre au débat du Conseil communal

un projet de PDCom puisque le canton ne l'aura pas encore validé, cela ne lui paraît pas acceptable parce que dans l'ordre des choses les autorités communales réfléchissent, définissent, élaborent un projet et après le soumettent à l'approbation du canton. Aujourd'hui, il ne demande pas qu'il y ait une présentation du document dans son détail, son périmètre, etc, il demande qu'il y ait un débat sur la stratégie de développement, d'aménagement notre territoire. Il pense légitime que le Conseil communal doit se pencher sur ce projet.

**M. D. Gay :**

Il comprend bien la position de M. P.-Y. Delcourt. Le préavis est pour un crédit alloué à la Municipalité pour aller de l'avant avec ce projet. C'est en effet particulier et interpellant dans la logique du système qui voudrait une planification directrice puis qu'ensuite naturellement on passe la planification sous forme de PGA, c'est la déclinaison comme on l'a dit du PDCom. Le fait est que la première étape doit avoir été approuvée par ces principes généraux sinon on ne pourrait pas aller de l'avant. Il y a eu une approbation de principe. Il reste à finaliser avec l'interférence du PAC qui n'est pas un plan directeur. C'est un plan d'affectation cantonal, ça complique un petit peu la situation. Il est clair que le PGA ne pourra pas être définitif avant que le PDCom soit adopté, parce que cela serait une aberration du point de la construction logique. Mais aller de l'avant déjà avec le mandataire, gagner du temps là où on peut, et il y a des opérations qui peuvent se faire au niveau du territoire, de définir ces différentes parcelles conséquence de la LAT, de dézonages potentiels et les contacts avec les propriétaires. On peut déjà avancer, les options générales ne seront pas forcément décisives. C'est un peu particulier.

Il lui semble qu'on peut donner cette confiance à la Municipalité et à son mandataire pour travailler déjà sur le PGA alors que même la planification directrice n'est pas complète. Cela n'enlève rien aux remarques tout-à-fait justifiées qui ont été faites sur une information de la population et du Conseil en priorité sur l'opération du plan directeur bien entendu. Il est tout-à-fait d'accord sur ce point-là.

Le Président, M. Th. Ellis, précise que c'est pour ces raisons invoquées par la Commission des finances qu'une Commission ad hoc n'a pas été désignée.

**M. J. Micol :**

Ces lignes directrices sont importantes. Est-ce que l'on peut avoir l'idée de la direction, des options qui sont souhaitées et envisagées par la commune ?

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

D'après le calendrier de travail du canton par rapport au PAC Lavaux, en début d'année 2018 on devrait pouvoir relancer la réflexion sur le PDCom étant donné qu'il avait été stoppé à cause du PAC Lavaux. A quel moment ? Elle escompte qu'au printemps 2018 elle pourra relancer le travail au plus tard.

**M. J.-Ch. Dunant :**

Une précision par rapport aux remarques pertinentes de M. P.-Y. Delcourt. On est dans une situation assez particulière, non seulement on a cette adaptation au PAC à faire, mais en parallèle à ça on a une fusion de 5 communes, ce qui n'est pas le cas de Lutry, Pully ou Chardonne, ou d'autres communes qui ont simplement une adaptation de leur PGA et PDCom à faire. En plus on doit harmoniser 5 communes en une, et ça on n'a pas eu le temps de le faire avant le processus cantonal ou sectoriel comme celui du PAC Lavaux. En fait il y a tout un travail de la commune à faire aussi indépendamment du travail qui se fait à l'échelle cantonale.

C'est pour ça qu'il y a de la volonté de démarrer les projets parallèlement pour qu'après on accroche les wagons dans le même train sans vice de forme.

**Mme A. Arbel :**

Elle aimerait comprendre le but de cette commission et de qui elle est composée car elle n'a pas saisi tous les noms des membres.

**Mme E. Marendaz-Guignet :**

Au fond l'idée est de reprendre le travail tel qu'il avait été mis en place pour le PDCom, cette commission soutient la Municipalité et donne son avis pour l'élaboration du PGA, ainsi que pour le PAC Lavaux.

La commission se compose de :

- M. John Aubord, urbaniste spécialisé dans les questions de mobilité
- M. Matthieu Cardinaux, architecte SIA
- M. Jean-Christophe Dunand, architecte SIA, orientation conservation du patrimoine
- M. Pascal Oulevay, SIA, orientation environnementale
- Mme Christina Woods, architecte, paysagiste, bureau Verzone Woods (PAC Lavaux)
- M. Georges Hauert, Municipal
- Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale.

**M. J.-P. Haenni**

Il précise que dans 5 anciennes communes, il y avait déjà des plans qui ont été élaborés. On doit les contrôler les affiner. Il y a des petites parcelles qu'on devra peut-être bien dézoner malheureusement, c'est encore à voir. Il n'a pas les détails, les calculs ne sont pas encore finalisés.

Actuellement on prend contact avec les personnes concernées par ces modifications, puis on pourra informer, faire une présentation publique.

**M. P.-Y. Delcourt :**

Il précise qu'il ne demandait pas de bloquer le travail préparatoire du PGA qui est nécessaire et qui est déjà commencé de toute façon. C'est que simplement il propose les amendements suivants au préavis 15/2017 :

- d'organiser une présentation et un débat public au début de l'année prochaine ainsi qu'un débat au Conseil communal en vue de l'adoption de la vision d'ensemble du PDCom ;
- de demander à l'Etat de s'associer à cette présentation et à ce débat public afin de veiller à ce que la vision d'ensemble pour le territoire urbanisé défini par le PDCom et la vision d'ensemble pour le territoire agricole et viticole défini par le Plan d'affectation cantonal soient coordonnées ;
- de déposer une demande de subvention à l'Etat pour la révision du PGA, ce qui n'empêche pas de continuer les études préalables préparatoires, mais de déposer une demande, sur la base de la vision d'ensemble adoptée par le Conseil communal, ce qui nous permettrait d'obtenir jusqu'à 40% de subvention.

C'est la proposition d'amendements qu'il a transmise au Président au début de la séance.

Le Président résume ces amendements au préavis 15/2017 et demande si on les met au vote. Il lui est répondu non.

1. Organiser une présentation publique
2. Demander à l'Etat de s'associer à cette présentation
3. Déposer une demande de subvention.

**M. R. Bech, Municipal :**

Il y a une problématique de formulation et de portée des demandes de M. P.-Y. Delcourt. Elles sont en lien avec le préavis 15/2017 que l'on vote aujourd'hui. Par contre, il ne voit pas en quoi elle conditionnerait véritablement le vote de ce préavis. Ces demandes mériteraient une réflexion et devraient revêtir plutôt la forme d'une motion plutôt qu'un amendement du préavis, car le lien de causalité n'est pas absolument pas donné. Les arguments sont tous légitimes et fondés, ce n'est pas la question. Si M. Delcourt est d'accord de transformer cette demande d'amendements en motion qui va probablement plutôt être traitée la prochaine séance, il pense que ça clarifierait le débat sur le vote qui est demandé pour un crédit d'investissement afin d'avancer sur le PGA.

**M. Th. Ellis, Président :**

Il remercie M. R. Bech. Le rapport de causalité entre une demande de crédit et des actions à entreprendre est que si la demande de subvention avait déjà abouti, le montant changerait. Par conséquent, on peut clôturer la discussion sur le préavis et entrer en matière pour une éventuelle motion sur la façon d'opérer par la suite.

Il demande à M. P.-Y. Delcourt s'il est d'accord de retirer ses amendements sur ce préavis et de présenter une motion à la prochaine séance du Conseil en décembre ? Il donne son accord.

Le Président demande s'il y a des questions sur la demande de subvention pour ce crédit.

La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 15/2017.

## **CONCLUSIONS**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu le préavis N° 15 /2017 de la Municipalité du 25 septembre 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

par 50 voix pour et 1 abstention

1. **d'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 195'000.- pour financer la réalisation du Plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA) et l'établissement du rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT (ordonnance sur l'aménagement du territoire);
2. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
3. **d'amortir ce montant** sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 19'500.- par année (chapitre 420), la première fois au budget 2021.



**9. INTERPELLATION - PPA CULLY-GARE : OÙ EN EST-ON DANS LA MISE EN ŒUVRE ?**

Chacun a reçu copie de cette interpellation, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président donne la parole à M. P.-Y. Delcourt.

**M. P.-Y. Delcourt :**

Il lit les 5 questions de son interpellation.

Le Président pose la question à la Municipalité si elle décide de répondre immédiatement ou de reporter sa réponse à la prochaine séance ?

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

La Municipalité propose, vu le nombre de questions et que certaines sont faciles à répondre et mais que d'autres nécessitent un approfondissement, de répondre à la séance du 8 décembre.

Le Président informe qu'il n'y aura pas de discussion maintenant et clôture le sujet.

**10. COMMUNICATION 03/2017 - AMÉNAGEMENT DÉFINITIF DE LA LIGNE DE BUS TL67**

Chacun a reçu copie de ce document, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président donne la parole pour plus de précisions à :

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

Comme indiqué dans la communication, elle présentera un dossier complet sur le plan de la mobilité au début de l'année 2018.

Quelques informations :

- L'horaire de la ligne TL67 va être adapté le 10.12.2017. Il y aura des bus plus tôt et plus tard avec des écarts plus grands en milieu de matinée où il y a moins de monde. Actuellement le mini bus pose des problèmes sur les hauts de Lutry étant donné les gens ne peuvent plus monter dans le bus car il est plein.
- L'horaire du car postal va être adapté pour permettre aux enfants, notamment pour le TL67, d'arriver de façon assez rapide à la gare de Grandvaux pour ensuite arriver au Collège du Verney à Puidoux.
- On est intervenu auprès de car postal car ceux qui habitent Riex et Epesses ont vécu certains embouteillages liés aux croisements impossibles avec le car postal. Après contact avec car postal et le canton, on va essayer des mesures provisoires à partir du 10 décembre 2017. L'arrêt de Riex sera déplacé du milieu du village et puis à Epesses, le feu sera déplacé, ainsi que l'arrêt, et que le car postal puisse bloquer les feux pour passer. Ces mesures devraient permettre de fluidifier le trafic parce qu'il y a eu quand même pas mal de personnes relativement gênées surtout à Epesses.

Le Président ouvre la discussion.

**M. M.-H. Noverraz :**

On a parlé beaucoup de délais et de règlements jusqu'à maintenant, et aussi de stratégie. Dans l'avant dernier paragraphe de la communication, le canton demande qu'un point de la situation soit fait au plus tard en février 2018. Ce délai est court. Il propose à la Municipalité de fixer de suite la séance de réserve du mois de février pour faire le point.

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

On va tout faire pour suivre le Conseil communal !

**M. Ch. Currat :**

Il apprécie l'élargissement des horaires. 2 petites remarques :

- En page 2, au 2<sup>ème</sup> point, il est mentionné que « la fréquentation actuelle de la ligne n'est pas suffisante pour justifier ... ». Il a le souvenir qu'on parlait d'une bonne fréquentation ! Il aimerait des précisions.
- Hauts de Lutry où le bus ne serait pas assez grand, est-ce que c'est quand il est en parallèle du TL47 et que les gens qui veulent prendre le TL47 n'attendent pas 5 minutes de plus et prennent le TL67 ? Et que ce n'est pas un problème par rapport à la taille du bus sur notre commune ?

C'est surtout le point sur la fréquentation qui l'inquiète.

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

C'est l'aspect administratif. Pour avoir les nombres de courses actuelles, il faut avoir une certaine fréquentation. Le canton a décidé que cette ligne pouvait avoir 10 courses par jour et qu'elle atteindrait dans les 4 ans à venir une fréquentation assez importante pour les justifier. Ce qui veut dire que le canton actuellement paie plus de ce qu'il devrait, comme la confédération ne paie pas pour 10 courses, mais peut-être pour 7 ou 8 courses, le canton met la différence. Dans ce sens-là, ça peut mettre en danger tout le montage économique et le canton tout-à-coup si cela ne marche pas pourrait dire non on est plus d'accord de prendre à notre charge la part de la confédération. C'était dans ce sens.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt la discussion.

**11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES****M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Il n'a pas de communication particulière si ce n'est de remercier les conseillers d'avoir accepté l'adoption le taux d'imposition de 61% et vu le grand débat qu'il y a eu à ce propos, il pense qu'il y a déjà de la communication qui s'est faite étant donné qu'il y a des journalistes au fond de la salle.

**M. R. Bech, Municipal :**

Quelques communications :

- **Collège du Verney, Puidoux** : il invite les conseillers à aller aux portes ouvertes ce samedi 28 octobre 2017 de 10h00 jusqu'à 16h00. Toute la population est invitée. Il y aura des animations, visite des classes, des salles spéciales, de la piscine, de la bibliothèque, etc.
- **Devoirs surveillés** : le sondage qui a pour but de donner plus de feedback et de mieux évaluer les besoins et les attentes de la population sera lancé le 24.10.2017 via les écoles. Il invite tous les

parents d'élèves à participer à ce sondage. Plus il y a de réponses, plus le résultat de ce sondage sera évidemment probant. Il concerne les années de 3<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup>.

- **Ecopoints** : La mise à l'enquête des 8 emplacements d'écopoints est en cours d'élaboration et pourra être déposée (8 mises à l'enquête) fin novembre-début décembre.

Dans le préavis 08/2016 qui avait été voté en mai 2016, une estimation des coûts avait été faite sur une base standard, sur une base de choix initial ou d'options initiales pour des installations de conteneurs dit semi-enterrés. C'est les fameux moloks un peu circulaires qui fleurissent un petit peu partout à gauche et à droite dans différentes régions et c'était une installation standard avec des coût relativement standards. Les débats et discussions que l'on a eus au sein de la commission municipale et la Municipalité ont amené à un constat assez clair que cette approche-là ne faisait pas assez grand cas de toutes les questions de nature paysagère et d'intégration de ces écopoints. Finalement, par rapport à cela, on s'oriente plus vers une solution qui est moins intrusive et qui est plus élégante pour pratiquement tous les écopoints, pour des conteneurs complètement enterrés, avec un aspect visuel en surface bien plus agréable à voir. C'est un peu une sorte de cylindre qui s'apparente à certaines poubelles qu'on peut voir dans les zones urbaines. On part plutôt sur cette option mais elle a un impact assez conséquent sur la problématique du coût d'investissement parce que ce sont des installations plus sophistiquées qui entraînent un petit peu plus de travail de génie civil et qui en terme d'objets de conteneurs qui coûtent également plus chers.

A partir de là une première estimation a été faite et cela amène au fait que le préavis 08/2016, le budget qui avait été voté avec une marge de manœuvre plus ou moins 20% sera insuffisant. Raison pour laquelle on va revenir vers le Conseil avec un nouveau préavis, un préavis complémentaire qui ne va pas être présenté au mois de décembre.

Ce préavis donnera le coût réel sur la base d'offres rentrées. Cela prend notamment un certain temps en fonction de la problématique que pose la loi sur les marchés publics car elle impose un nombre de procédures qui amènent à devoir appliquer certaines règles. On a également des contraintes et des restrictions qui font que l'on n'a pas forcément beaucoup de choix de fournisseurs. Un spécialiste des marchés public va être consulté à cet effet.

En conclusion :

1. On va revenir vers le Conseil avec un préavis.
2. Ce préavis va modifier un petit peu mais profondément substantiellement la nature de l'investissement proposé.
3. Il remercie M. M.-H. Noverraz qui tout l'heure a proposé que la séance du mois de février soit d'ores et déjà retenue. C'est une bonne chose parce que l'on sera en mesure de présenter au Conseil communal ce préavis lors de la séance du 12 février 2018 si elle est fermement confirmée.

#### **M. J.-P. Demierre, Municipal :**

- Le SDIES Cœur Lavaux a nommé un nouveau commandant en la personne de M. Rémy Décombaz de Forel en remplacement de M. R. Bachmann, démissionnaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Revue du FC vignoble les 17-18, 24, 25 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2017.
- Lavaux d'Or - Prix du mérite de Lavaux, remise des prix le 10 novembre 2017. Une soirée où les méritants de Lavaux principalement recevront un prix de Fr. 2'500.- pour différentes prestations en 2017.

#### **Mme N. Gross, Municipale :**

Elle donne le résultat des vendanges 2017. La commune a encavé 71'874 l. blanc et rouge confondus, soit un rendement de 84,3% sans compter les raisins livrés aux grossistes 26'357 kg. C'est un peu moins qu'en 2016. On a fait le quota en Calamin et presque pour le Vilette, pas pour l'Epesses. Elle se

réjouit de faire déguster ces vins lors de la mise des vins de la commune qui aura lieu le dernier vendredi de février 2018.

**M. G. Hauert, Municipal :**

Une communication. Les travaux des Fortunades ont commencé le 23 octobre 2017. C'est bien parti !

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

Elle remercie de la confiance que lui a accordée le Conseil pour le préavis 15/2017.

**Cully gare :**

- **Crédit d'étude - pollution :** des études complémentaires ont été faites pour mieux définir l'ampleur de cette pollution. Après plusieurs séances, on a trouvé un accord pour les coûts entre les CFF et la commune. C'est au moment où l'on creuse que l'on est sûr absolument de tout ce que l'on peut trouver. Cela va coûter pour la commune Fr. 400'000.- de frais supplémentaires.
- **Echanges de parcelles :** les projets d'actes pour les échanges de parcelles selon la convention qui a été validée les années précédentes sont en cours de préparation. On a eu des surprises au niveau de l'investisseur qui est à l'ouest du site.
- **Expertises immobilières :** la décision de principe de la Municipalité est de privilégier la vente sous forme de DTT. La commune reste propriétaire du terrain mais elle le vend avec un droit d'utilisation pour 70-75 ans. Sur cette base, on est en train de préparer le cahier des charges, on a déjà déterminé cet été les contraintes qu'on voulait y mettre et on va procéder à un appel d'offres. Cet appel d'offres sera envoyé à des coopératives d'habitation, à des investisseurs institutionnels du type de caisse de pension et quelques privés. Ce travail est en train de se faire. L'appel d'offres va être lancé dans les semaines à venir.

Une proposition pourrait être présentée au Conseil communal le 12 février 2018.

**M. JC Schwaab, Municipal :**

- **Escaliers de la Criblette** derrière la gare de Grandvaux : ils sont dans un état déplorable. La Municipalité a été saisie d'une pétition de riverains. On est en train de préparer un préavis qui devrait être prêt pour décembre afin de rénover ces escaliers et restaurer un passage piéton entre la zone assez fortement habitée qui se trouve au-dessus de la gare de Grandvaux.
- **Informatique :** pour les coûts ça joue. Tous les projets informatiques se mettent en place cahin-caha. Il y a eu 2 ou 3 soucis qui se règlent de manière progressive. Le prestataire de services informatiques a été convoqué pour lui présenter une liste de choses qui ne fonctionnaient toujours pas, les problèmes sont en train d'être réglés.  
On a un personnel communal particulièrement patient et il profite de l'occasion pour le remercier. Ce n'est jamais facile de mettre en place un système informatique. Cela prend beaucoup de temps et il y a toutes les affaires courantes qu'il faut continuer à traiter. Cela se fait avec satisfaction. Encore une fois comme toutes les mises en place de nouveaux projets informatiques, cela ne se fait pas en juste en claquant des doigts.

## 12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

**M. Ph. Maeder :**

Au nom de la Commission de gestion. Dans le rapport 2016, il y avait un certain nombre de demandes :

- Une des demandes a réglée par **la motion sur la stratégie fiscale** qui a été votée ce soir.
- Une deuxième demande, **la problématique des droits d'eau**. Notamment, en termes d'inventaires, au niveau des conventions qui étaient inscrites au registre foncier, une stratégie concernant ces conventions, leur devenir ?
- **Corriger la communication sur les 3 points suivants** : situation de la franchise sur les hauts de Villette et Epesses avant la fusion, l'exception faite pour Villette et Epesses pour 2012, ainsi que la décision de septembre 2017 qui mettait sur pied l'ensemble des propriétaires de la commune.

Qu'en est-il ? et il est navré de devoir revenir avec ces questions-là. Il aurait apprécié de recevoir de la part de la Municipalité un délai quant à la réponse aux demandes de la Commission de gestion.

**M. JC Schwaab, Municipal :**

On n'a pas encore de réponses définitives à ces questions. D'une part parce que les recours concernant la suppression des droits d'eau sur ex-Villette ne sont pas encore définitivement traités par la commission de recours qui souhaiterait encore entendre les recourants, mais peut-être qu'elle pourrait préciser où en est la procédure si ça lui est possible de le faire. Ce qui fait que l'on ne va encore rien communiquer sur une procédure qui n'est encore pas close, en tout cas du point de vue de la commune.

Par rapport aux autres conventions qu'évoquait la Commission de gestion, d'ailleurs qu'on a retrouvées grâce à elle, parce que jusqu'ici elles avaient passés à côté de tous les radars, y compris de la fameuse CT4 (fusion). Là, on a mandaté un fiscaliste Me Noël pour qu'il analyse ces conventions, parce qu'une des deux, celle du Pont de pierre à Grandvaux été conclue d'après les documents pour la perpétuité. Il est probable que les conditions qui ont définis cette convention, il y a plus de 80 ans maintenant, ne sont probablement plus en vigueur. C'est probablement possible de la dénoncer mais pour ça il faut savoir si c'est possible. Dès qu'on le saura, on en informera la Commission de gestion, le Conseil et le cas échéant la population.

**Mme Ch. Lavanchy :**

C'est également en rapport avec la Commission de gestion. Lors du dernier Conseil, Monsieur le Syndic avait informé qu'un règlement interne de fonctionnement serait mis en place, notamment pour contrôler ces droits d'eau et qu'il informerait les Commissions des finances et de gestion de sa mise en place. Qu'en est-il ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Il est sous toit. Il ne reste plus qu'à être imprimé par la secrétaire municipale. Entretemps, Il y a eu les vacances. Elle va s'y atteler ces jours prochains. La Municipalité l'a validé juste avant les vacances. Il aurait bien voulu pouvoir le distribuer ce soir.

**Mme V. Hill :**

En dessus de la rte de Lallex et la rte à la sortie de Grandvaux, celle qui arrive au restoroute de Lavaux. Cette route avait été abimée par des conduites qui avaient explosé et avait été refaite partiellement. La dernière couche de revêtement n'est pas traitée, il y a beaucoup de bouches d'égout et ça secoue quand on y passe. Quand est-ce que ce sera réalisé ?

**M. JC Schwaab, Municipal :**

Si cette route n'est pas encore faite parce que plus haut il y a des travaux avec la construction de 3 villas. On ne va pas refaire le revêtement définitif d'un chemin sur lequel passent des camions, des

machines de chantiers, etc. qui abiment le revêtement. Ces travaux devraient être finis au printemps 2018, et on fera le revêtement définitif à ce moment-là.

**Mme L. de Palma :**

On a beaucoup parlé d'économie. Alors dans un budget, c'est bien d'économiser mais c'est bien d'utiliser au mieux les investissements qu'on a faits. Donc à cet effet, elle a une question au municipal des sports, concernant les terrains de tennis de la Tioleyre. Pour mémoire on a investi 2,8 Mio dans ce centre sportif, dont 1,5 Mio pour les bâtiments et 1,3 Mio pour les installations sportives. Sur ces installations sportives, 30% ont été dévolus au terrain de tennis, 20% à peu près pour les terrains de foot. Alors les terrains de foot sont très bien utilisés et sont très utiles, elle croit que tous les footeux sont contents, les tennismen aussi.

La question est que malheureusement pour pouvoir accéder à ces terrains de tennis qui ont été payés par les deniers publics, il faut faire partie du Club de tennis. Il faut payer une cotisation et ensuite on reçoit un badge pour pouvoir accéder aux courts. Elle trouve un peu dommage qu'au vu de l'investissement fait, il n'y ait pas d'une part déjà un tarif préférentiel pour les habitants de la commune, et d'autre part qu'il n'y ait pas la possibilité d'avoir un court qui soit en libre accès de manière à ce que les habitants de la commune qui ont financé ces installations puissent au même titre que sur le terrain de foot aller échanger quelques balles sans devoir faire partie du Club et devoir payer !

Elle imagine qu'on va lui rétorquer qu'il y a des problèmes de sécurité, de déprédations, etc. et elle est sûre qu'il y a moyen de trouver une solution pour qu'il y ait au moins un court qui soit à disposition de la population pour qu'elle puisse aller échanger quelques balles. Qu'est-ce qu'il serait possible de faire ?

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Le tennis marche très bien, ainsi que le foot, les vestiaires fonctionnent très bien. Il faut juste lui laisser le temps jusqu'à la fin de cette saison 2017 pour savoir le coût de fonctionnement et d'entretien général et voir pour le futur. Ce genre de proposition a été évoqué. Il en a parlé avec Mme A. Paternostre qui est la monitrice et la présidente du tennis Club de Lavaux. Il y a 200 membres env. qui payent Fr. 250.-/an. C'est un tarif préférentiel et très bas.

Il a pris note de l'intervention de Mme L. de Palma et ce serait une bonne idée pour les habitants de la commune.

**M. B. Duboux :**

Concernant la Fête des Vignerons 2019, on a constaté que dans les villages de Lavaux certains habitants ne s'étaient toujours pas inscrits. La fin des inscriptions est au 30 novembre 2017. Il encourage les conseillers à s'inscrire pour participer à cette grande Fête des vigneronns en 2019.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

**M. R. Baehler :**

Il présente un petit film sur le collège du Verney.

La séance est levée à 22h30

Un apéritif suit la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz

Cully, 30 novembre 2017